

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 15/16

Artikel: Plus vert que moi tu meurs!
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plus vert que moi tu meurs !

par Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

On pardonnera cette médiocre paraphrase à la mode, puisque c'est aussi en quelque sorte d'un phénomène à la mode qu'il sera question ici. En effet, après avoir joué un rôle non négligeable lors de récentes votations fédérales, l'écologie continue de mobiliser l'attention. Actuellement, c'est à la sauce routière que l'on veut accommoder le dépérissement des forêts. Malheureusement, cet intérêt pour un phénomène réellement inquiétant n'est pas toujours éclairé, il s'en faut de beaucoup.

A travers tous les méandres politiques, ce n'est plus un fil rouge, mais un fil vert que l'on peut suivre, mais contrairement à celui d'Ariane, il y a peu de chances qu'il nous conduise hors du labyrinthe où nous errons entre protection de l'environnement et aspirations légitimes de l'homme.

Point d'appui : la mauvaise conscience

Mettons d'emblée les choses au point : le dépérissement des forêts est un fait incontestable, vérifiable à des degrés toutefois fort divers. Toute aussi évidente est la constatation que les causes en sont multiples et complexes. L'enjeu est suffisamment important pour qu'aucun des facteurs probables en soit négligeable.

Par contre, à focaliser la critique sur un point, on risque de passer à côté de causes majeures tout en se donnant bonne conscience par des mesures plus spectaculaires qu'efficaces.

Or c'est précisément le phénomène auquel nous assistons actuellement : l'ardeur avec laquelle certains veulent réduire la vitesse sur nos routes n'a d'égale que la légèreté mise à oublier d'autres facteurs primaires. Pour ce qui est des arbres, il suffit de penser à la question complexe de l'entretien — ou plutôt du manque d'entretien — de la forêt, des retombées de soufre (20 kg par été et par km² en Norvège septentrionale) ou difficultés d'écoulement des bois indigènes, des conséquences des pluies acides ainsi que de l'influence des intempéries et des retards dans l'évacuation du bois sur la prolifération des parasites : en réduisant notre vitesse de 20 à 25 %, nous soignons plus efficacement notre éventuelle mauvaise conscience que nos forêts...

C'est là un trait caractéristique des campagnes écologiques que de tenter tout d'abord de nous persuader que nous sommes d'ignobles personnages massacrant allégrement le patrimoine nature qui nous a été légué. Cédons-nous à ce matraquage, rarement assené au moyen d'arguments subtils ou amicaux ? Nous sommes mûrs pour confesser nos atteintes à l'environnement puis souscrire avec reconnaissance aux remèdes qui nous sont proposés. C'est oublier que le fonctionnement de l'ensemble homme-environnement est bien trop complexe et délicat pour s'accommoder d'une approche dépourvue d'objectivité scientifique. Science sans conscience...

certaines ; mais la science étant la connaissance des faits, ces derniers se vengent inéluctablement lorsqu'on tente de les violer, fût-ce au nom des plus grands principes.

Pourtant, la qualité d'expert compétent se révèle souvent être un handicap : par la grâce des nouvelles idées, un spécialiste est forcément borné, partial et vendu...

Moutons ou révolutionnaires ?

Comment réagir raisonnablement à ce déferlement de démagogie ? Certainement pas en rejetant d'un haussement d'épaule le souci de préservation de l'environnement au rayon des folies douces, ni en renonçant à l'aspiration millénaire des hommes vers une amélioration de leurs conditions de vie.

Admettons que nous sommes libres et responsables, donc capables d'agir autrement que sous la coercition : on peut, par exemple, être persuadé du rôle positif à jouer par les transports publics sans en vouloir imposer l'usage par le biais de l'interdiction — directe ou indirecte — des véhicules privés. On devrait aussi être

à même de reconnaître que cinq millénaires de civilisation occidentale, avec le chemin parcouru par les sciences et la promotion de la liberté, ne trouvent pas leur aboutissement suprême dans la seule automobile.

Mais voilà : à tirer au canon sur les moineaux — pensons à l'interdiction des avions ultra-légers en Suisse — on pousse les moineaux à se munir d'engins téléguidés. L'exemple de l'initiative visant à ancrer les actuelles limites de vitesses sur route et autoroute dans la Constitution fédérale est significatif à cet égard : il s'agit là d'une démarche témoignant de la même totale absence du respect des proportions que la tentative de dissuasion au nom de la survie des forêts. Un habitant de Mars tombant aujourd'hui en Suisse penserait avec raison que nous n'avons plus d'intérêt que pour des problèmes d'enfants riches et gâtés.

Alors évitons de monter sur les barricades ou de nous laisser tondre la laine sur le dos. A vouloir nous rebeller au nom de je ne sais quelle légitimité supra-légale (la «dictature» de nos Confédérés d'outre-Sarine justifiant le refus d'une loi, par exemple) ou à tolérer que des prophètes décident pour nous, nous finirions par mériter que s'instaure réellement la confusion qui nous menace.

Les véritables échéances

Nous sommes face à deux rythmes en réalité totalement déphasés : en politique, il est impératif de présenter des résultats (ou au minimum un programme !) tous les quatre ans, alors que l'environnement est régi par des lois souvent à l'échelle du siècle. Cela explique pourquoi il ne faut pas que les décisions dans ce domaine finissent par être agendées sur le seul calendrier politique. Dans le cas du dépérissement des forêts,



Engins inoffensifs pour l'environnement, selon M. Egli, parce qu'utiles (et tant pis pour le bruit et pour l'encombrement d'une artère aussi «protégée» par l'Art public : la Corraterie, à Genève!).

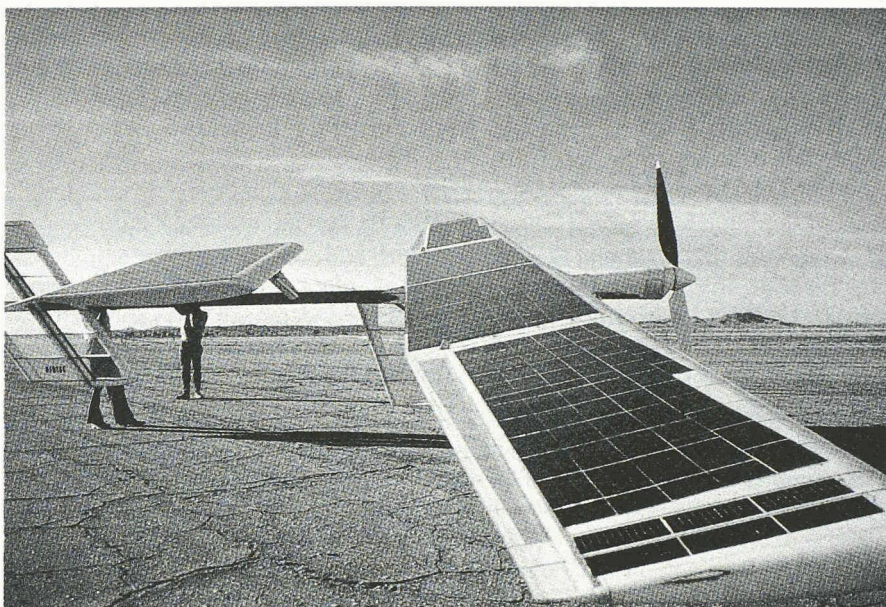
on peut craindre à bon droit que nombre de décisions se prennent en fonction d'urgences politiques bien avant que l'on comprenne la nature et les mécanismes du phénomène. On objectera qu'il vaut mieux prendre dix mesures inutiles que d'en négliger une d'efficace. Cette philosophie, qui tend à se répandre, ne conduit à rien d'autre qu'à l'abandon de toute activité: la disparition de l'homme de notre planète ne serait-elle pas le plus grand bienfait pour la nature?

Dans le domaine politique, il est avantageux de se consacrer à la défense de l'environnement: on ne risque pas d'être contredit par ses «protégés», alors que la base de certains partis ne se gêne pas pour désavouer les têtes pensantes à l'occasion d'un scrutin local ou national.

L'ennui, c'est que les faits sont têtus. On peut évidemment décréter que nos besoins en énergie sont surfaits: cela ne suffit pas pour faire baisser la consommation. L'exemple de l'électricité est patent. On peut, bien sûr, considérer l'ensemble de ses contemporains comme débiles, incapables de résister à la plus primitive des incitations au gaspillage systématiquement propagées par les producteurs, ou comme soucieux de brûler leur argent et de risquer leur vie à 150 km/h sur les routes: la démonstration est statistiquement possible. Cette optique ne saurait toutefois rendre compte que de l'ego de ses promoteurs mais en aucun cas servir de base pour une politique de l'énergie ou de l'environnement.

C'est tellement plus bête lorsque c'est inutile!

Une des conséquences les plus directes et les plus néfastes de la surenchère de cette «protectionnisme» réside dans la prolifération de lois et règlements, souvent peu aisés à appliquer et trop souvent impossibles à faire respecter. Là aussi, la nature humaine dispose de mécanismes d'auto-défense: des trésors d'ingéniosité sont investis pour échapper aux contraintes. Les édifices réglementaires les plus élaborés constituent un défi stimulant: cela est vrai du modeste règlement de construction d'une commune vaudoise comme cela a été le cas pour le traité de Versailles de 1919 limitant les activités industrielles et militaires de l'Allemagne. Il est d'une présomption désarmante de vouloir imposer demain 80 ou 100 km/h



ULM à propulsion solaire: à condamner, selon M. Egli, parce qu'inutile!

là où 100 et 130 km/h sont impossibles à faire respecter aujourd'hui. C'est au hasard de cette discussion que l'on a appris qu'il existait déjà des limites pour les poids lourds: ce n'est pas en les suivant sur la route qu'on s'en serait douté! Les critères des mesures de protection de l'environnement sont parfois totalement hors de toute logique (voire hors de toute honnêteté intellectuelle). Le conseiller fédéral Egli avait annoncé la couleur: il fallait interdire les ULM parce qu'ils étaient inutiles. La majorité de ses collègues l'ont hélas suivi sur une pente aussi savonneuse. La porte est ainsi ouverte à une gestion aussi arbitraire que désordonnée de nos existences. Exagération? Qu'on en juge.

Même si les hypothèses les plus optimistes des fervents de l'ULM se réalisaient, ces engins ne représenteraient qu'un phénomène sans impact mesurable sur l'environnement, tant par leur nombre (prix et contraintes les limitent à quelques centaines au grand maximum) que par leur émissions sonores ou chimiques. C'est du reste la modestie de ces cercles qui a facilité ce courageux ukase fédéral: aucune retombée politique à craindre. Il existe de solides statistiques — même fédérales! — sur le pourcentage de patients ambulants ou hospitalisés qui grèvent l'énorme poste de la santé publique pour avoir sacrifié au tabac et à l'alcool (même aux deux à la fois, si cela se

trouve!). Tabagisme et éthylisme sont vraisemblablement utiles, puisqu'ils n'encourent pas l'opprobre de M. Egli. De fait, c'est probablement en notre ministre des finances que ces habitudes trouveront un défenseur inspiré, puisqu'il s'agit là de façons de se nuire et souvent d'empoisonner son prochain tout en emplissant les caisses fédérales.

Plaisanterie mise à part: si nous acceptons que nos activités soient jugées en priorité selon des critères utilitaires, nous ne méritons plus notre carte d'électeur et *Big Brother* pourra trancher pour nous: ce qui ne sera pas interdit sera obligatoire.

En tant qu'ingénieurs ou architectes, nous avons une responsabilité envers la société où nous vivons, c'est celle de faire entendre nos avis étayés par nos connaissances et notre expérience, plus particulièrement en ce qui concerne les choix de portée capitale pour l'ensemble de cette société. Cela implique bien sûr de prêter le flanc à des critiques, d'autant plus difficiles à affronter lorsque nous les savons infondées. Et puis, il faut se sortir de la routine quotidienne pour consacrer temps et attention à des problèmes portant sur de longues échéances. L'avenir d'une société où ce sont encore la compétence et l'objectivité qui décident est semble-t-il une motivation largement suffisante.

Jean-Pierre Weibel

Bibliographie

Dictionnaire de termes nouveaux des sciences et des techniques

Édité par l'Agence de coopération culturelle et technique et le Conseil international de la langue française (CILF), Paris, 1983. — Un vol. de 628 pages, 16 × 24 cm, relié toile. Prix: 460 ff.

L'objectif de cet ouvrage était de proposer à un plus large public la présentation enrichie et diversifiée des documents réunis par la «Clé des Mots», entre 1973 et 1979, sous forme de fiches. Tous les mots répertoriés proviennent des dépouillements originaux effectués au CILF. Ce dictionnaire répond à la demande des utilisateurs et des spécialistes qui sou-

haitaient pouvoir exploiter plus complètement et plus commodément la somme d'informations ainsi accumulée.

Les sollicitations de tous ceux qui s'intéressent aux vocabulaires spéciaux, utilisateurs ou chercheurs, traducteurs ou néologues, ont fait élaborer quatre répertoires distincts mais complémentaires, cherchant ainsi à privilégier certaines voies d'accès prioritaires pour l'utilisation immédiate des matériaux.

L'ouvrage comprend deux parties

d'inégale importance. La première regroupe, autour du *Dictionnaire alphabétique*, les relevés qui en complètent directement l'usage: La table méthodique avec ses annexes, Tableau classificatoire général et Liste alphabétique exhaustive des descripteurs utilisés, d'une part, et l'Index cumulatif des traductions, d'autre part. La seconde partie, plus linguistique, est constituée par le *Répertoire de formants morphosémantiques* et son *Introduction méthodologique*.